

**DELIBERATION N° 2020-32**

L'an deux mille vingt, le 31 janvier, à 10h00, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Mme Hermeline MALHERBE, Présidente

M. Georges ARMENGOL, Mme Fabienne BARDON, M. Jean-Luc BLAISE, M. Alain BOUSQUET, M. Roger CIURANA, M. Jean-Louis DEMELIN, M. Michel GARCIA, Mme Eliane JARYCKI, Mme Josette PUJOL, Mme Martine ROLLAND, M. Grégoire VALLBONA

M. André AMBRIGOT, Mme Damienne BEFFARA, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Pierre BOUSIGUE, M. Jean-Pierre CABOT, Mme Thérèse CARON, M. Alain CAYZAC, M. Jean-François COLL, M. Albert FRIGOLA, M. Claude GRAU, M. Marius HUGON, M. Jean-Pierre JULIEN, M. Jean-Louis LACUBE, M. Joël LOMBARD, M. Daniel MAROUBY, M. Claude MONTY, M. Isidore PEYRATO, Mme Françoise POROLI, M. Raymond POUGET, M. Jean RIBOT, M. Henri SENTENAC, M. Antoine TAHOSES, Mme Huguette TEULIERE, M. Jean TOUZEAU, Mme Sylvie TORRAS, M. Daniel VERGES, Mme Monique VERNICHON M. Jean-Luc VILLERET, M. Mathieu WOERNER

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Ségolène NEUVILLE à Mme Hermeline MALHERBE, Mme Agnès LANGEVINE à Mme Eliane JARYCKI, M. Jacques CRESTA à M. Grégoire VALLBONA, M. Guy ESCLOPE à M. Jean-Luc Blaise, Mme Juliette CASES à M. Daniel MAROUBY, Mme Fabienne DEVILLIEZ à M. Marius HUGON, M. Jean-Louis JALLAT à Mme Fabienne BARDON, M. Christian FABRE à Mme Sylvie TORRAS, Mme Christiane SISTAC FITE à M. Michel GARCIA, Mme Valérie BONNOT à M. Jean RIBOT, M. Robert GUINOT à M. Jean Touzeau

Personnes excusées :

M. le Sous-Préfet de Prades

Mme Valérie BONNOT, Mme Juliette CASES, Mme Joëlle CORDELETTE, M. Jacques CRESTA, Mme Fabienne DEVILLIEZ, M. Guy ESCOLPE, Mme Judith CARMONA, M. Christian FABRE, Mme Béatrice PALIU, M. Michel FAURE, M. Robert GUINOT, M. Henri GUITART, M. Jean-Louis JALLAT, Mme Agnès LANGEVINE, M. Philippe LOOS, M. Jean-Marie MAYDAT, M. Vincent MIGNON, Mme Ségolène NEUVILLE, Mme Christine PEROY, M. Mickaël REY, M. Michel SANTANACH, Mme Christiane SISTAC-FITE

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel GARCIA

**OBJET : CONVENTION CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE SYDEEL-PNR**

**La Présidente**

**EXPOSE** le projet de convention avec le SYDEEL pour mener à bien une mission de conseil en énergie partagée à l'échelle territoriale

**PROPOSE** la validation du partenariat avec le SYDEEL qui permettrait le partage de la charge salariale d'un futur agent en charge du conseil en économie partagé à hauteur pour le Parc de 27 000 € sur 2 ans.

**PRECISE** toutefois que l'intervention de ce futur chargé de mission sydeel est plafonnée à 12 000 habitants ( hors communes en régie électrique), et c'est pourquoi, il est proposé de partager le coût demandé au parc auprès des communes volontaires à la démarche à raison de 50% de la dépense, afin de préserver un principe d'équité auprès des communes qui ont déjà bénéficié de ce dispositif d'accompagnement et celle qui sont en cours d'accompagnement.

Mme la Présidente demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet.

**OUI l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :**

**APPROUVE** le projet de mutualisation tel que présenté ci-dessus,

**S'ENGAGE** à prévoir les crédits budgétaires nécessaires pour rembourser le financement des charges salariales du poste de chargé(e) de mission sydeel sur deux ans,

**AUTORISE** la Présidente à solliciter la participation des communes de CEP pour financer 50% des 27 000 € nécessaires au financement du poste

**DONNE** pouvoir à Mme la Présidente pour signer la convention de mise à disposition correspondante, ainsi que la finalisation de la fiche de poste avec établissement des attendus concertés de la mission, et toute pièce nécessaire à l'aboutissement du projet,

**AUTORISE** la Présidente à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif « conseil en économie partagé » avec le SYDEEL au sein du Parc,

**DONNE POUVOIR** à la Présidente ou à défaut, le 1er Vice-Président et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de faire appliquer de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

**La Présidente du Syndicat Mixte  
du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes**

  
**Hermeline MALHERBE**